



CHATEAU SUR EPTÉ
Les Bordeaux de St Clair

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 8 juillet 2022

L'an deux mil vingt-deux le 8 juillet à 20 heures 30 minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de Château-sur-Epte, légalement convoqués, se sont réunis à la mairie en séance publique sous la présidence de Mme Nathalie CAILLAUD, Maire.

Étaient présents :

Mr Gilles TOUTAIN adjoint.

Mmes Corinne COULIBALY, Virginie DELAFOSSE CUDORGE, Stéphanie THESE conseillères.

Mrs Patrick GARCES, Steve HAMELIN conseillers.

Étaient absents :

Gille LECOMTE (donne pouvoir à Nathalie CAILLAUD), Didier LETANG (donne pouvoir à Patrick GARCES)

Martial RAGEL (donne pouvoir à Mme Corinne COULIBALY) Virginie PROVIN (donne pouvoir à Stéphanie THESE)

Était absent non excusé :

Laurence THIERRY

Gilles TOUTAIN a été élu secrétaire de séance.

Signature du registre par les membres du Conseil Municipal présents.

Nous passons à l'ordre du jour :

Convention avec la Communauté de communes du Vexin Normand

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Communautaire du Vexin Normand a validé le jeudi 7 juillet l'accord pour la création d'un accueil de loisirs le mercredi sur la commune dès la rentrée scolaire 2022. La commune mettra à disposition les locaux à titre gratuit.

La commune de Neaufles St Martin a montré son désaccord par rapport à cette création mais la commune de Château sur Epte a fait plusieurs demandes et a réalisé un sondage auprès des parents. De plus, Alexandre Rassaërt, Président de la Communauté de communes a souligné que Château sur Epte était la seule commune des 5 accueils de loisirs qui ne demandait aucune participation financière en contrepartie de ce service. Le coût du déficit pour la Communauté de communes pour 24 enfants sera de 16 100 € pour une année pleine. Les tarifs sont fixés en fonction du Quotient Familial.

Concernant le personnel, Valérie Martin et la nouvelle personne recrutée seront mises à disposition de la Communauté de communes. Leurs salaires seront remboursés à la commune.

Les locaux de l'école maternelle (garderie, salle de motricité, sanitaires, réfectoire des institutrices) ainsi que la salle polyvalente pour les repas seront mis à disposition.

L'information concernant les inscriptions a été diffusée sur les réseaux sociaux. Elles seront gérées par la Communauté de communes.

Il y aura entre 2 et 3 animateurs en fonction de l'âge et du nombre d'enfants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'autoriser Mme le Maire à signer les conventions de mise à disposition des locaux accueillant l'accueil de loisirs du mercredi et du personnel.

Pour : 11 voix

Révision des tarifs de la salle polyvalente

Suite à l'inflation du coût de l'énergie, Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'appliquer un tarif été et un tarif hiver (15 octobre – 15 avril) pour la location de la salle polyvalente afin d'aider la commune à supporter ces coûts. Mme le Maire propose une augmentation de 50 € à appliquer sur les tarifs actuels des locations le week-end et demande au Conseil municipal si on applique ce tarif pour les locations la journée hors week-end. Le Conseil Municipal répond oui mais souhaite une augmentation de 25 €.

Gilles Toutain profite que l'on parle du coût de l'énergie, pour exposer l'étude qu'il a fait sur les consommations d'électricité de la salle polyvalente.

En 2019 : 14 593 € pour 87 754 Kw/h

En 2020 : 15 731 € pour 83 983 Kw/h (Covid)

En 2021 : 15 189 € pour 81 311 Kw/h (petite période de confinement)

En 2022 : 11 686 € pour 40 377 Kw/h (facturation janvier à mai)

L'étude montre que nous avons baissé nos consommations d'énergie mais en raison de la hausse des coûts, l'effort réalisé ne se voit pas.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'augmenter les tarifs de la salle polyvalente en période d'hiver de 50 € pour les locations le week-end et 25 € pour les locations la journée hors week-end. Les nouveaux tarifs appliqués seront donc :

Le week-end :

Habitants de la commune : 410 € au lieu de 360 €

Habitants hors commune : 600 € au lieu de 550 €

Pour la location à La journée : 145 € au lieu de 120 €

Pour : 11 voix

Révision des tarifs de cantine

Mme le Maire fait part d'un courrier de la Normande informant la commune d'une augmentation du prix du repas de 14 % soit 39 centimes d'augmentation par repas à compter du 1^{er} septembre.

De septembre 2021 à juin 2022, 9154 repas ont été commandés pour un montant de 27 145.30 €. Mme le Maire rappelle que le prix du repas est de 4.10 € pour les enfants de la commune et de 5.15 € pour les enfants hors commune.

Si la commune ne répercute pas cette augmentation, elle sera déficitaire de 3 500 € alors que les charges de personnel et d'énergie vont augmenter.

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que la commune est en contrat avec la Normande jusqu'en septembre 2023. Un projet est à l'étude à la Communauté de communes pour réaliser un appel d'offres pour un groupement de commandes.

Patrick Garcès précise que la commune peut essayer de voir sur un an si cela est tenable budgétairement.

Mme le Maire rédigera un courrier aux parents pour les informer que la commune n'augmentera pas les repas de cantine.

Le Conseil Municipal décide que les tarifs de cantine ne seront pas augmentés au moins jusqu'à la fin de l'année.

Divers

Le PCS (Plan Communal de Sauvegarde) est un outil réglementaire et obligatoire. Ce document a été fourni au Conseil Municipal avec les convocations pour lecture.

Mme le Maire remercie Gilles Toutain pour la rédaction de ce document.

Un poste a été attribué à chaque conseillers pour parer à un gros problème qui pourrait intervenir sur la commune (par exemple le problème avec la citerne de gaz en 2017). La Préfecture prendra le relai ensuite. Un arrêté d'approbation a été rédigé.

Bornes à incendie : Mme le Maire remercie Gilles Toutain pour la rédaction du compte-rendu réalisé suite aux différents rendez-vous avec le SDIS. 82 % de la commune sont couverts par la défense incendie mais la loi dit que les habitations doivent se trouver à moins de 200 m d'une borne incendie.

Les bornes sont totalement absentes Route de Rouen, au niveau de chez Mme Ruiz et à Château le haut. Pour ce dernier il est impossible de mettre des bornes incendies car il n'y a pas assez de pression. La solution serait d'installer des citernes souples qui seront à la charge de la commune et sur le domaine communal. Le lavoir a été une piste étudiée mais il classé. Au château, il y aurait de la place mais l'ABF refuse pour ne pas dénaturer le site. Un devis a été réalisé il y a 3 ans auprès de SUEZ afin d'estimer le coût pour une prolongation du réseau d'eau et la pose d'une borne incendie. L'estimation était de 117 516 €. Un coût vraiment trop important pour la commune. Ce montant ne peut pas être pris sur le budget de l'eau. Il est possible de demander une subvention DETR de 30 %.

Virginie Delafosse Cudorge informe le Conseil Municipal qu'elle a trouvé un spectacle pour Noël. Il aura lieu le samedi 17 décembre.

Naissance : DELASSUS Lyna née le 28 juin.

La séance est levée à 22h00